

28ème Parlement des enfants

**Proposition de loi visant à
Lutter contre la pollution des océans**

**Ecole Robert Anselin - Ostricourt
6ème circonscription du Nord**

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Les océans jouent un rôle important pour les hommes, les animaux et la planète : ils aident à produire de l'oxygène (un type d'algues en particulier), ils abritent des milliers d'espèces différentes qui sont importantes pour l'équilibre écologique, ils fournissent une grande partie de notre alimentation, ils sont une ressource naturelle indispensable, ils absorbent une partie de la chaleur et permettent de limiter le réchauffement climatique.

Dans notre classe, nous avons appris que les hommes sont majoritairement responsables de la pollution des océans : rejets de déchets dans la nature, utilisation massive d'objets à usage unique, trop d'emballages plastiques inutiles, pêche excessive, nombreux transports maritimes, fuites de pétrole, etc. Nous croyons fortement que notre génération a un rôle à jouer dans la protection de notre environnement.

Nous avons découvert des études qui expliquent à quel point la pollution des océans s'aggrave. A titre d'exemple, en mars 2023, la revue *PLOS One* estimait à 170 000 milliards le nombre de morceaux de plastique à la surface des océans ; et, en 2024, *Le Monde* publiait un article sur le « continent de plastique » du Pacifique Nord qui accumule de plus en plus de déchets.

Dans notre école, nous portons une attention particulière au recyclage et au tri des déchets, ce qui n'est pas forcément le cas en dehors de l'école. Lors de nos balades dans la commune, nous constatons la présence de nombreux déchets au sol. Nous avons compris que ce sont en grande partie ces déchets qui vont se retrouver dans les océans.

Cette proposition de loi, qui vise à lutter contre la pollution des océans, cherche à sensibiliser et à modifier les comportements des citoyens pour préserver notre biodiversité et nos océans. L'article 1 prévoit l'augmentation du nombre de bacs de tri sélectif à proximité des écoles. L'article 2 introduit l'interdiction des contenants à usage unique lors de certains événements scolaires. L'article 3 propose la création d'une journée dédiée à cette cause.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Chaque commune doit installer des poubelles avec bacs de recyclage près des écoles.

Article 2

L'utilisation de contenants à usage unique lors des sorties scolaires, des événements en plein air ou des visites de plages est interdite, au profit de contenants réutilisables.

Article 3

Une journée nationale de nettoyage des plages, cours d'eau et espaces naturels (« Le Grand Nettoyage ») est créée. Toutes les enfants des écoles participent à des actions de nettoyage. Ces actions sont accompagnées d'un temps de sensibilisation en classe sur l'importance de protéger les mers.